

PAR COURRIEL

Montréal, le 30 juillet 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 23 juillet 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 23 juillet dernier.

Par cette demande, vous désirez obtenir de l'information supplémentaire au sujet des poursuites pénales initiées le 26 septembre 2024 contre l'entreprise OSL Direct Services inc. :

- Numéro de plume
- Texte précis de l'accusation déposée
- Résumé des faits reprochés (nature et historique de l'entrave ou de l'absence de collaboration)
- Dates des audiences déjà tenues
- Prochaines dates d'audience
- Nom du procureur poursuivant
- Nom du représentant légal de l'entreprise.

En réponse à votre demande, nous vous informons que le numéro de plume est le 500-61-621461-244.

Malheureusement, concernant les autres renseignements, l'Office de la protection du consommateur ne détient pas de telles informations. En effet, notre organisme peut vous donner accès uniquement aux documents et aux renseignements qu'il a obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que votre demande devrait être transmise au ministère de la Justice. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la responsable de l'accès à l'information de ce ministère.

Notez par ailleurs que les plunitifs du ministère de la Justice peuvent être consultés dans tout palais de justice du Québec. Des renseignements sont également disponibles sur la page Web « Consulter un dossier judiciaire » du site du ministère de la Justice, à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/services>.

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Me Marie-Claude Daraïche
Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels

Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Courriel : demande_acces@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 643-4090
Télécopieur : 418 643-3877

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.